

1208

Objectifs du Millénaire pour le Développement
TDR
Etude sectorielle : Environnement et eau

Contexte

Avec le choix de notre pays pour participer au Millénaire Projet, le Comité a défini plusieurs espaces de collaborations avec l'équipe chargée de piloter ce programme au niveau mondial dont la réalisation d'études sectorielles approfondies en vue de l'élaboration de plan d'action à long terme pour chacun des huit (8) objectifs. Les programmes globaux sectoriels, en cours de réalisation pour la plupart, ne ciblent pas directement les OMD et les coûts afférents à chacun d'eux. Le Comité de pilotage envisage avant l'élaboration du rapport suivi annuel (2004) de constituer une base de connaissance complète sur l'environnement et de l'accès à l'eau. C'est dans ce cadre que se situe cette mission. Le Comité de Pilotage dispose déjà d'une documentation relative à l'initiative 20/20 et à des estimations de coûts suivant certains standards.

Objectif

Décrire la situation de référence, procéder à un diagnostic approfondi de l'environnement et de l'accès à l'eau, proposer un programme complet (actions et financement) pour atteindre les objectifs de ces secteurs.

Objectifs et cibles	Indicateurs
Objectif 7. Assurer un environnement durable et l'accès à l'eau potable	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	13. Proportion de zones forestières 14. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 15. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 16. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	17. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (Augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable et disposant de 35 l/j/h)

<p>Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p>18. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 19. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]</p>
--	--

Mandat

- Description de l'environnement de l'objectif en mettant l'accent sur les contraintes notamment d'ordre culturel, institutionnel, financier, externe et intersectoriel ;
- Description de la situation de référence (indicateurs sur la période) en appréciant la qualité des politiques mises en œuvre et l'efficacité de leurs résultats. Il sera dégagé les ressources disponibles (humaines, financières et autre). Les indicateurs OMD devront être bien documentés ;
- Identifier tous les obstacles à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à l'accès à l'eau et sur la base de ce qui précède, le consultant devra construire un scénario cohérent d'amélioration des indicateurs pour passer de la situation de référence en 2003 à l'objectif en 2015. Ce scénario reposera sur un programme d'investissement à long terme respectueux des normes de qualité international assorties des charges de fonctionnement. Toutes les contraintes pouvant limiter les performances devront être identifiées.

Dans ce contexte le consultant devra procéder à :

- l'élaboration d'un programme d'actions (activités, chronogramme d'activités, acteurs concernés, conditions critiques ...)
- la réflexion sur une méthodologie d'imputation du coût des infrastructures et des prestations aux objectifs et leur prise en charge par les différents acteurs ;
- l'évaluation des coûts additionnels des actions et mesures par rapport aux programmes en cours d'exécution pour l'objectif ;
- la proposition de nouveau programme pour combler ceux en cours d'exécution.

Durée de la consultation

La consultation est prévue pour une durée de 45 jours à compter de la date de la signature du contrat de prestation des services.

Aspects contractuels

La sélection du consultant se fera suivant le processus de recrutement et les procédures du Le consultant sera financé sur le fonds Les honoraires et les modalités de paiement seront spécifiées dans le contrat de prestation des services. Il appartient au Comité de pilotage de valider le rapport final.

Profil du consultant

Le consultant retenu doit être un économiste planificateur de haut niveau ayant une expérience confirmée en matière de réflexion stratégique sur les problèmes de développement y compris une bonne connaissance des OMD ainsi qu'une bonne maîtrise de la détermination et de l'évaluation de coûts de production de biens et services publics. Il doit également avoir une bonne capacité de synthèse et de rédaction et avoir une réelle capacité à travailler en équipe.